



Le conseil communal est convoqué à la séance n°01/2026 qui aura lieu le  
**6 mars 2026 à 09.00 heures à la Maison Communale**

## ORDRE DU JOUR

En séance publique

### Actes notariés

1. Approbation d'un acte de déclaration de propriété relatif à une prescription trentenaire
2. Approbation d'un acte d'échange de parcelles conclu entre la Commune de Biwer et Madame WINANDY
3. Approbation d'un acte de vente de parcelles conclu entre la Commune de Biwer et les consorts MAI
4. Approbation d'un acte de vente de parcelles conclu entre la Commune de Biwer et les époux STAMMET-GLEIS
5. Approbation d'un acte de vente de parcelles conclu entre la Commune de Biwer et Monsieur RECKINGER

### Contrats et conventions

6. Approbation de la convention 2026 de l'Office Social Commun de Grevenmacher (OSCG)
7. Approbation d'une convention relative au fonctionnement du service régional conseil Pacte Nature du SIAS
8. Approbation d'un contrat de bail relatif à la location d'un bureau dans la mairie pour les besoins du secrétaire du SIAEG

### Aménagement du territoire

9. Approbation du projet définitif d'exécution relatif à l'aménagement d'un parking écologique pour le personnel des infrastructures communales

### Budget et comptabilité

10. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2024 :
  - a) Compte administratif
  - b) Compte de gestion
  - c) Rapport de vérification du compte administratif 2024 – prise de position du collège échevinal
11. Demande de modifications budgétaires – crédits supplémentaires et spéciaux

## Règlements communaux

12. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets
13. Adoption d'un règlement relatif au stationnement et aux modalités d'installation des Food Trucks sur le territoire de la Commune de Biver
14. Modification ponctuelle du règlement communal concernant la circulation

## Commissions consultatives

15. Nomination d'un membre de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel

## Rapports et Divers

16. Syndicats intercommunaux – rapports des délégués
17. Divers\*

\*Pour des raisons organisationnelles et de gain de temps, il est loisible aux conseillers communaux de remettre leurs questions par écrit au bourgmestre pour le 3 mars 2026 au plus tard, conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Pour le collège échevinal,

**Pierre BAYONNOVE**  
Secrétaire communal



**Marc LENTZ**  
Bourgmestre



**Sylvie STEINMETZ**  
**Martine BIRKEL**  
Echevines

